

Succession d un enfant mineur

Par kikofu, le 01/09/2013 à 20:03

Bonjour,

Le père de mon fils mineur est décédé.je suis donc tutrice légale.le père

De mon fils a un autre enfant mineur lui aussi d une précédente union.sa mère est aussi
tutrice par conséquent.le notaire me demande de fournir des comptes rendus médicaux à l
assurance susceptible de prendre en charge le reste d un remboursement d un prêt d un bien
immobilier et d y joindre une lettre stipulant quant tant qu administrative légale sous contrôle
judiciaire de mon fils je fourni les renseignements médicaux demandés.est ce que je n
engage pas ma responsabilite sachant que l autre tutrice n est pas sollicitée?ne doit elle pas
être associée à cette démarche?et peut elle se retourner contre moi si le prêt n est pas pris
en charge par l assurance?